



## Priorité refusée à gendarme civil

Par **tony27**, le **18/06/2010** à **20:53**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si il est possible que je reçoive une convocation pour ce qui suit :

Je démarre au feu vert, un véhicule se trouve sur la voie à ma gauche. celui-ci est à ma hauteur au moment où sa voie se rabat sur la mienne, environ 20/30m plus loin, ne faisant pas très attention, je ne la laisse pas passer, elle freine et me laisse passer.

Au feu suivant, sa conductrice vient me voir et m'insulte, ajoutant qu'elle est gendarme ( ceci dit sans tenue ), et que je recevrais une convocation car je l'ai doublé par la droite .

A-t-elle un droit quelconque de la faire, et est-ce vraiment considéré comme un dépassement par la droite ?

D'avance, merci de vos réponses

Par **Tisuisse**, le **18/06/2010** à **23:30**

Bonjour,

Elle vous l'a dit mais a-t-elle prouvé sa fonction en vous montrant sa carte ou son macaron ?

Si les 2 voies que vous empruntiez et qui allaient dans la même direction, se réduisent à 1 seule, l'une de ces 2 voies devait posséder des flèches de rabattement peintes au sol. Est-ce

le cas et qui avait ces flèches ? elle ou vous ?

Enfin, si vous avez vraiment eu affaire à un gendarme, même s'il s'agit d'une femme, même en civil, même sans être en service, elle peut parfaitement verbaliser les infractions qu'elle constate. Elle est assermentée et c'est son boulot.

Par **tony27**, le **19/06/2010 à 08:06**

non, à aucun moment elle ne m'a montré de carte, de plus, c'est elle qui avait des flèches de rabattement sur sa voie.

Par **Tisuisse**, le **19/06/2010 à 08:31**

À mon avis, vous allez à la brigade de gendarmerie et vous demandez à voir le commandant de cette brigade. Vous lui parlerez de ce problème et demanderez à être confronté avec sa subalterne. Apportez des photos des lieux où seront visibles les flèches de rabattement. Je pense, surtout si vous restez très calme, que les choses vont s'arranger.

Bonne chance.

Par **tony27**, le **19/06/2010 à 10:07**

merci beaucoup de ces réponses